

Diplômes de l'Education

Nationale

- CAP EVS option A et B
- Baccalauréat Professionnel Commerce et Vente
- BTS MUC
- BTS NRC

Métiers préparés :

- Employés de vente ou vendeurs
- Employés de commerce
- Directeurs adjoints de magasin
- Vendeurs conseils
- Chargés de clientèle, etc.

Qualifications

Professionnelles

Formation professionnelle aux métiers suivants :

- Employés de vente ou vendeurs
- Employés de commerce
- Directeurs adjoints de magasin
- Vendeurs conseils
- Chargés de clientèle
- Employé libre service

Suite à une évaluation des compétences du salarié, ces formations lui permettent d'obtenir le niveau supérieur correspondant aux exigences de la convention collective de l'entreprise.

RestoVentis Formation
11 rue des pénitents gris
32200 GIMONT

Téléphone : 09 51 90 18 99
E-mail : contact@restoventis.com
web : www.restoventis.com

Les Formations :

- Techniques de Vente
- Merchandising
- Langues appliquées aux métiers
- Initiation à l'informatique
- HACCP
- Risques professionnels
- Document Unique
- Internet et réseaux sociaux

Quels que soient vos besoins nous vous proposerons les formations adaptées.



RestoVentis Formation

Offre de services



RestoVentis Formation
Votre solution formation hôtellerie et commerce.



RestoVentis Formation

Nous sommes un centre de formation « nouvelle génération ». Après avoir été confrontés aux nombreuses difficultés de la formation professionnelle, nous avons décidé de créer un centre à taille humaine répondant aux impératifs de proximité, flexibilité, facilitation administrative et professionnalisme.

Plutôt que d'obliger nos apprenants à se déplacer loin pour suivre une formation, nous apportons la formation aux apprenants en louant des locaux adaptés au plus proche d'eux et des entreprises qui les accueillent.

Notre équipe de formateurs, tous spécialisés dans leurs domaines de compétences assure une liaison permanente entre le centre et les entreprises.

Nos plannings de formations s'adaptent systématiquement aux besoins des entreprises sans démarches contraignantes.

Nous nous occupons de toutes les démarches administratives pour l'obtention des aides auxquelles nos partenaires ont droit.

POURQUOI UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Les Contrats de professionnalisation (Diplômes de l'Education Nationale et Reconnaissances Conventionnelles) constituent la réponse aux attentes et aux besoins des professionnels des Unités Commerciales.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- les Diplômes de l'Education Nationale qui s'inscrivent dans une durée de 24 mois
- les Qualifications Professionnelles (Reconnaissance de conventions collectives des branches professionnelles) qui s'inscrivent dans une durée de 6, 8 et 12 mois.

POURQUOI UNE PERIODE DE PROFESSIONNALISATION ?

La période de professionnalisation concerne les salariés déjà en entreprise. Elle leur permet d'acquérir une qualification supplémentaire en développant leurs acquis et une valorisation au sein de l'entreprise.

Nous n'interférerons jamais dans votre organisation interne et serons les facilitateurs de l'apprentissage de vos salariés.

Nos maitres-mots sont flexibilité et professionnalisme. Quels que soient vos besoins, nous ferons tout pour y répondre.

QUELLES AIDES ?

Lorsque vous optez pour un CQP, votre entreprise peut bénéficier de multiples aides :

- Prime de l'état de 500€ / trimestre
- Reversion sur les heures de formation en fonction de votre OPCA
- Aide à la mission tutorale (en fonction de l'OPCA)
- Allègement de charges « Loi Fillon »
- Non comptabilisation du CQP dans l'effectif de l'entreprise
- Salaire calculé sur un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge du salarié et du niveau d'étude ainsi que des accords de branche de la convention collective.

Pour toutes ces aides, notre entreprise gèrera l'intégralité des dossiers afin de vous éviter toute charge comptable supplémentaire

